



**Direction affaires juridiques
règlementation commerciale
et accueils**
Service commande publique
Tél. 05 59 46 61 63
commandepublique@bayonne.fr

BAYONNE

Nos réf : EC/EA

Objet : **Marché de location de chapiteaux dans le cadre du forum des associations de la Ville de Bayonne édition 2025**

Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Madame, Monsieur,

La consultation concerne la fourniture de chapiteaux dans le cadre du 5^e forum des associations bayonnaises, qui se déroulera les samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025, sur le site du complexe sportif des Hauts-de-Sainte-Croix (stade Pierre-Cacareigt – Allée Paul Maye - Bayonne).

Il s'agit de fournir des chapiteaux de 3x3m et 5x5m, par lestage, sur les places de stationnement, à proximité de la salle de gymnastique et du gymnase Jean-Fontan.

Les variantes sont interdites.

Toutes les clauses du CCTP constituent des exigences minimales.

Si cette consultation vous intéresse, vous voudrez bien, sur la base du dossier ci-joint me faire parvenir votre meilleure proposition.

MODE DE PASSATION

La procédure utilisée est une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

TYPE DE CONTRAT

Il s'agit d'un marché ordinaire.

DUREE DU CONTRAT ET DELAIS D'EXECUTION

Durée du contrat :

Le marché sera d'une durée de 12 jours. Il prendra effet à compter de la date qui sera indiquée dans l'ordre de service n°1 prescrivant le démarrage des prestations.

Délais d'exécution :

Date de début de montage : jeudi 28 août 2025

Date de fin de montage : mercredi 3 septembre 2025 au soir

Date de démontage : lundi 8 septembre 2025

Les durées de montage et de démontage spécifiées devront être scrupuleusement respectées.

Le montage et le démontage devront s'effectuer sans interruption de journée, suivant les besoins.

L'entreprise devra se conformer aux directives de la Ville de Bayonne pour l'implantation des réseaux.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Transmission par voie électronique :

Les offres seront transmises directement par le biais du profil d'acheteur à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=600045&orgAcronyme=i0r64>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies à la présente lettre de consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs offres sont transmises successivement par le même candidat, **seule la dernière offre transmise dans le délai imparti est prise en compte**

par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Bayonne
Hôtel de Ville – service commande publique (3^{ème} étage)
1, avenue Maréchal Leclerc
64100 BAYONNE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers les plus couramment utilisés.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

DSEA25_F_AE
DSEA25_F_cadre_mémoire
DSEA25_F_BPU
DSEA2_F_Candidature

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Dans le cadre de la présente consultation, la signature électronique du contrat par l'attributaire est acceptée, sans toutefois être obligatoire.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, dans le cas où les offres ne peuvent être signées numériquement, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Tansmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessous :

Au plus tard le jeudi 12 juin 2025 à 15h00

EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

ATTRIBUTION DU MARCHE

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Le critère prix

Il sera noté sur 60 points.

Modalités de notation :

Note maximum 60 au prix le plus bas.

Autres notes : 60 X (Prix mini / Prix proposé).

La valeur technique et environnementale sera notée sur 40 points détaillant les points suivants :

- Les moyens humains et matériels mobilisés en vue de l'exécution de la prestation, critère noté sur 30 points ;
- La qualité des chapiteaux qui sera évaluée à partir des fiches techniques fournies par le candidat, critère noté sur 5 points ;
- La valeur environnementale comprenant le type de véhicules utilisés et toutes les mesures prises par le candidat afin de réduire l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution de la prestation, critère noté sur 5 points.

Elle sera appréciée au vu du mémoire technique

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Lettre de consultation
- AE valant CCAP
- CCTP comprenant le plan
- Cadre mémoire de réponse
- Le BPU
- Formulaires DC1, DC2.

Il est téléchargeable gratuitement par les candidats sur la plateforme à l'adresse :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=600045&orgAcronyme=i0r64>

PIÈCES A FOURNIR

Les candidatures et les offres seront rédigées en langue française.

A l'appui de votre proposition, vous voudrez bien fournir les renseignements suivants :

1- Au titre des candidatures

Situation juridique	A signer
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	non
Capacités économiques et financières	
1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;	non
Capacités techniques et professionnelles	
1° Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;	non

3 – Au titre des offres :

Il est demandé au candidat de remettre les pièces suivantes :

	A signer
Acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières, pièce contractuelle	Non
Mémoire technique, pièce qui fera partie des pièces contractuelles, détaillant les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• Les moyens matériels et humains mobilisés en vue de l'exécution de la prestation• La qualité des chapiteaux au vu des fiches techniques• La valeur environnementale	Non

Détail quantitatif estimatif valant Bordereau des prix unitaires, pièce contractuelle	Non
Fiches techniques	Non

Précisions quant à la négociation :

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer une négociation avec les candidats ayant présenté une offre.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

DIVERS

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=600045&orgAcronyme=i0r64>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La durée de validité des offres est de 6 mois.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation du maire
Laure Honoré
Directrice affaires juridiques,
réglementation commerciale, accueils

P.J. :
- Attr1
- CCTP
- Formulaires DC1 DC2